

En bref ...

Fête de l'énergie : du 17 au 21 octobre en Basse-Normandie : cette troisième édition propose de visiter des maisons performantes. Consulter le [programme](#).

Indice de référence des loyers (IRL) du 2^{ème} trimestre 2012 : 122,96 soit une augmentation de 2,20% sur un an. Pour en savoir plus sur la révision des loyers, cliquer [ici](#).

Caen GRL : Déjà plus de 160 bénéficiaires du dispositif. Cliquer [ici](#).

Union sociale pour l'habitat (USH) se dote d'un [observatoire](#) de performance énergétique du logement social.

USH : Marie-Noëlle Lienemann, ancienne ministre du logement, sénatrice et présidente de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HLM, assurera l'intérim de la présidence de l'USH jusqu'au 28 novembre, date de renouvellement du mandat.

Aides au logement : Seize milliards d'aides au logement sont distribuées chaque année à 6,3 millions de personnes. L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a remis aux ministres concernés, un [rapport d'évaluation](#) des aides personnelles au logement. Elle constate une détérioration de l'efficacité sociale des aides ces dix dernières années.

AUCAME : L'agence d'urbanisme de Caen Métropole consacre son nouveau numéro de "[qu'en savons-nous](#)" à la Maison de l'habitat.

Encadrement des loyers

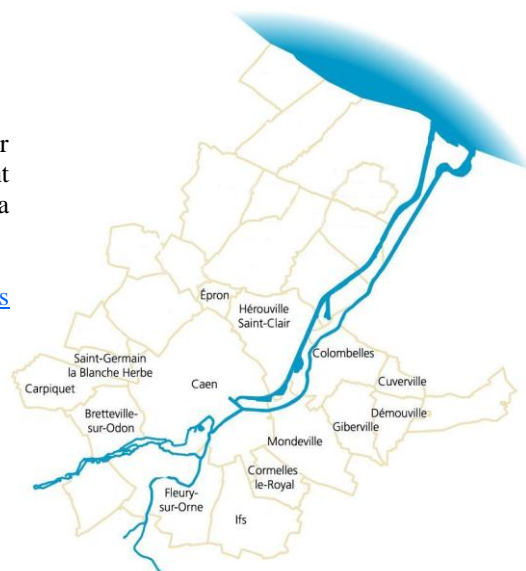
L'article 18 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 prévoit que "dans la zone géographique où le niveau et l'évolution des loyers comparés à ceux constatés sur l'ensemble du territoire révèlent une situation anormale du marché locatif, un décret en Conseil d'Etat [...] peut fixer le montant maximum d'évolution des loyers des logements vacants [...] et des contrats renouvelés". Le décret n°2012-894 du 20 juillet 2012 a fait usage de cette faculté. Il fixe ainsi un montant maximum d'évolution des loyers des baux des logements remis en location ou dont le bail est renouvelé dans les communes mentionnées dans son annexe.

Le décret prévoit des dérogations à ce dispositif d'encadrement : en cas de réalisation de travaux ou de loyer sous-évalué pour les relocations et en cas de loyer sous-évalué pour les renouvellements de bail. Dans ces cas, une augmentation, dont le niveau est lui-même encadré par décret, peut être appliquée. Toutefois, ce décret ne remet pas en cause l'augmentation annuelle du loyer qui peut être prévue au bail et qui est fonction de l'indice de référence des loyers. Il prévoit la possibilité de saisir la commission départementale de conciliation (2 place Jean Nouzille – 14053 CAEN Cedex 4 – 02.31.52.73.94) en cas de différends. Le décret, applicable durant un an, est entré en vigueur le 1^{er} août 2012.

A l'échelle de Caen la mer, 14 communes sont citées dans le décret : Caen, Bretteville-sur-Odon, Carpiquet, Colombelles, Cormelles-le-Royal, Cuverville, Démouville, Epron, Fleury-sur-Orne, Giberville, Hérouville-Saint-Clair, Iffs, Mondeville et Saint-Germain-la-Blanche-Herbe. Les communes de Mouen, Tourville-sur-Odon et Verson sont aussi désignées dans ce décret.

Pour en savoir plus sur l'évolution et l'encadrement des loyers, contacter la [Maison de l'habitat](#).

Pour mémoire : [Tableau des derniers IRL](#)



Nominations

FNARS : Louis GALLOIS a été élu président de la Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS).

ANIL : Claude Jeannerot a été réélu à la présidence de l'Agence Nationale d'Information sur le Logement (ANIL), fonction qu'il occupe depuis 2005. Il est sénateur, président du Conseil général et de l'ADIL du Doubs et représente l'Association des départements de France.

Thierry Bert, délégué général de l'Union Sociale pour l'Habitat a été réélu en tant que vice-président de l'ANIL aux côtés de représentants de l'UESL, de la Caisse nationale des allocations familiales. (voir le [communiqué](#))

A ce jour, 78 départements sont couverts par une ADIL.

DIALOGUE : Jean-Paul Beauvais est le nouveau président du conseil de surveillance de Dialogue, filiale du groupe Logéo. Il succède à Jacques Laurent, démissionnaire. La présidence du directoire reste assurée par Dominique Giry.

Accession à la propriété Aide de Caen la mer

Depuis 2012, Caen la mer aide les ménages à acheter leur logement. En partenariat avec les promoteurs publics et privés, elle encourage les logements de qualité à des prix maîtrisés. Son objectif : permettre à 266 ménages par an d'accéder à la propriété.

Sur son site internet, la Maison de l'habitat propose une carte des opérations immobilières pouvant bénéficier de l'aide de Caen la mer. Cliquer [ici](#).

Feuille de route de Cécile DUFLOT

Le 18 juillet 2012, Cécile DUFLOT a présenté [sa feuille de route](#) concernant le logement. Le 11 septembre, la session parlementaire extraordinaire a débuté au Sénat, par [l'examen du projet de loi de mobilisation générale pour le logement](#).

Dans ses prochains numéros, la Maison de l'habitat reviendra sur les évolutions législatives et réglementaires.

Informations Locales

Colocation Senior

L'association LIEN propose aux jeunes un logement chez un senior contre une présence, des services avec ou sans participation financière. Si le jeune rend des services, c'est comme une relation entre des petits-enfants et leurs grands-parents.

Le but est de prévenir l'isolement des personnes âgées et de répondre au problème de pénurie de logement que rencontrent les étudiants, les apprentis et les jeunes travailleurs en Basse-Normandie. En 2011, 35 binômes ont été mis en place par l'association. Elle fonctionne sur Caen mais aussi sur l'agglomération Caen la mer. En 2011, elle a mis en place des cohabitations à Villons-les Buissons, Cambes en Plaine, Cuverville, Fleury-sur-Orne, Saint-Germain la Blanche Herbe et Caen.



La Ville de Caen propose, elle aussi, une colocation entre seniors. Située 10 rue Molière à Caen, cette résidence offre une superbe vue sur Caen. Equipée d'une rampe d'accès, d'un ascenseur et dotée d'un gardien, elle se situe à proximité de nombreux commerces et services : boulangerie, épicerie, banque, pharmacie, médecins etc.

Pour en savoir plus :

- Association LIEN - Maison des Associations - 1018 quartier du grand parc - 14200 Hérouville-Saint-Clair - 06 14 37 12 90 - lien-bn@hotmail.fr - www.associationlien.fr
- CCAS de la Ville de Caen (service animations) : 02.31.15.65.94